

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE**

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

**N° 1-2020/APS**

**AMPLIATIONS**

Commissaire déléguée	1
Congrès	1
Gouvernement	1
Trésorier	1
DPASS	1
DFI	1
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1

**DÉLIBÉRATION**

**portant approbation de la délégation de compétence aux autorités de la province Sud pour prendre les mesures individuelles d'application de la loi du pays n° 2019-9 du 2 avril 2019 relative à la réglementation des établissements d'accueil petite enfance et périscolaire**

**L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD**

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi du pays n° 2019-9 du 2 avril 2019 relative à la réglementation des établissements d'accueil petite enfance et périscolaire,

Vu la délibération n° 136/CP du 4 avril 2019 relative à la réglementation des établissements d'accueil petite enfance et périscolaire,

Vu la délibération n° 38 du 23 décembre 2019 approuvant la convention de délégation de compétence aux autorités de la province Sud en application de l'article 11 de la loi du pays n° 2019-9 du 2 avril 2019 relative à la réglementation des établissements d'accueil petite enfance et périscolaire,

Vu l'avis de la commission de la santé et de l'action sociale et de la commission du budget, des finances et du patrimoine, réunies conjointement le 12 mars 2020 ;

Vu le rapport n° **38646-2019/1-ACTS/DPASS** du 11 février 2020,

**A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 23 AVRIL 2020, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :**

**ARTICLE 1** : Est approuvée la convention entre la province Sud et la Nouvelle-Calédonie susvisée, annexée à la présente délibération, ayant pour objet la mise en œuvre des mesures individuelles d'application de la réglementation relative aux établissements d'accueil petite enfance et périscolaire.

**ARTICLE 2** : La présidente de l'assemblée de la province Sud est habilitée à signer ladite convention.

**ARTICLE 3** : La présente délibération sera transmise à Madame la commissaire déléguée de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.